



DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE SESSION DE FORMATION

Nom et prénom :

Adresse personnelle :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Nom du syndicat :

No syndicat :

Installation :

Date(s) de la session :

Lieu de la session :

Personne(s) formatrice(s) :

COCHEZ LA SESSION SUIVIE : UN FORMULAIRE PAR SESSION

Litiges I

Négociation

Délégué-es

Litiges II

Délégué-es site

VPP 2

Leadership

Autres (spécifier) :

VOUS DEVEZ FOURNIR VOTRE LIBÉRATION SYNDICALE POUR TOUTE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

FORMATION

Nombre de jours de la session de formation : X 200 \$ / 275 \$ =

OU

Nombre de jours de la session de formation : X 200 \$ =

Nombre de km si session à plus de 100 km : X 0,650 \$ =

Politique de remboursement de la FSSS (révision en mai 2025) :

- La Fédération assume 200 \$ par jour de formation, pour un (1) délégué par syndicat de la FSSS ou 275 \$ par jour pour une ou un délégué-e ayant un horaire atypique (plus de 8 heures par jour)
- Pour les syndicats du secteur des RSGÉ et RI-RTF, un remboursement de 200 \$ pour une ou un délégué sera accordé avec preuve de remplacement, lequel montant sera pris à même leurs ententes respectives d'activités de vie associative.
- La fédération assume le kilométrage parcouru selon la politique relative et les barèmes en vigueur à la CSN si la formation se donne dans la région du syndicat mais à plus de 100 km de la résidence de la ou du participant-e.

Signature de la personne déléguée

Date :

Signature de la personne conseillère

Date :